Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le 07072022
ID : 001-250102365-20220705-D2022045-DE

organom
SYNDICAT INTERCOMMUNAL / AIN
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

216 chemin de la Serpoyère - Viriat
CS 60127
01004 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. 04 74 45 14 70 - Fax 04 74 45 06 03
organom@organom.fr
www.organom.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2022
Convocation en date du 29 juin 2022,
Nombre de délégués en exercice : 37

Sous la présidence de Yves CRISTIN, Président

Secrétaire de séance : André MOINGEON

N° D2022045
Objet : Subvention à l'association Le REP'R

Nombre de membres	
En exercice	Votants
37	24
Pour	24
Contre	0
Abstention	0

Présents :
CA3B : Yves CRISTIN – Jean Luc EMIN – Jonathan GINDRE – Mireille MORNAY – Bernard PERRET – Jean Luc ROUX – Jean Marc THEVENET
CCPA : Hélène BROUSSE – Bernard GUERS – André MOINGEON -
CCD : Gérard BRANCHY – Jean François JANNET
CCMP : Christine FRANCOIS
3CM : Jean Philippe FAVROT – Andrée RACCURT
CCBS : Jean Jacques BESSON – Philippe PLENARD
RAPC : Frédéric MONGHAL – Antoine BAUTAIN
Excusés remplacés par le suppléant :
HBA : Alain AUBOEUF remplacé par Laurent COMTET
Excusés ayant donnés procuration :
CA3B : Thierry PALLEGOIX pouvoir à Jean Luc ROUX – Benjamin RAQUIN pouvoir à Jean Luc ROUX
CCD : Audrey CHEVALIER pouvoir à Yves CRISTIN
CCMP : Josiane BOUVIER pouvoir à Christine FRANCOIS
Excusés :
CA3B : Guy ANTOINET – Patrick BAVOUX – Bernard BIENVENU – Patrick BOUVARD -
CCPA : Max ORSET – Paul VERNAY
CCMP : Claude CHARTON
3CM : Philippe GUILLOT- VIGNOT
CCV : Guy DUPUIT
Absents :
CCPA : Gilbert BOUCHON – Elisabeth LAROCHE – Frédéric TOSEL -
CCD : Sonia PERI

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 001-250102365-20220705-D2022045-DE

Créée en 2017, l'association Le Rep'R a pour objet l'organisation d'animations manuelles, culturelles et artistiques et de prestations, génératrices de lien social, qui participent à la transmission et la valorisation des savoir-faire locaux, encouragent le faire par soi-même, les pratiques écoresponsables et contribuent à l'animation socioculturelle et au développement économique local. A ce jour, l'association mène diverses activités visant à encourager les comportements écocitoyens ; ateliers, prestations éco-responsables, bar associatif, et des évènements variés générateurs de lien social.

L'association envisage de créer une outilthèque en 2022 pour permettre aux habitants d'emprunter des outils et du matériel de bricolage pour une semaine maximum, à l'occasion de permanences hebdomadaires. L'idée est de louer et d'aménager un local-atelier avec des outils manuels et électroportatifs de qualité (pas de matériel à bas prix pour des raisons de sécurité et de durabilité).
Ce lieu proposera un espace d'échange et de partage de connaissances autour de la création et du bricolage. Il permettra de limiter les achats de matériel de bricolage et d'aborder la sensibilisation à la prévention des déchets et à la confection d'objets à partir de matériaux de récupération.
L'association s'engage à proposer, en collaboration avec Organom et les autres partenaires identifiés, au moins un atelier de sensibilisation sur la prévention des déchets type « 3R » (réemploi, réparation, réutilisation).
Le bailleur Bourg Habitat a d'ores et déjà mis à disposition un local pour l'installation de ce nouveau service. Grand Bourg Agglomération envisage d'apporter son soutien pour le lancement du projet en complément des aides à l'insertion et du fonds européen pour les programmes LEADER.
En complément, l'association a sollicité le soutien d'Organom afin d'aider au financement des moyens humain et matériel, en particulier pour la mise à disposition d'outillage réutilisable et pour la sensibilisation à la prévention des déchets.
La subvention demandée à Organom est évaluée à 4 000€ correspondant à 10% du budget prévisionnel nécessaire pour la mise en œuvre du projet. Le montant de la subvention proposée est plafonné à 4 000 € (montant équivalent à celui envisagé par Grand Bourg Agglomération)

Le Comité syndical,
Ouï l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE le versement d'une subvention de 4 000 € à l'association « Le REP'R »
AUTORISE le président à signer la convention de partenariat fixant les modalités de soutien d'Organom à ce projet.

Fait à Viriat, les ans, mois et jour susdits.

ORGANOM
Le Président

Yves CRISTIN
Président